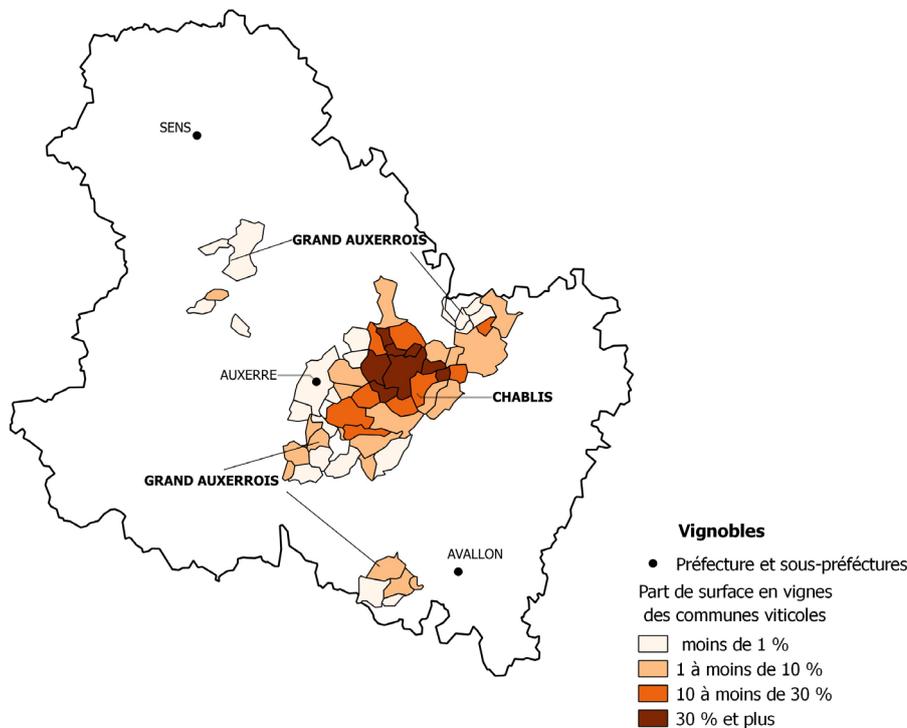


# La filière viti-vinicole du département de l'Yonne : trois quarts des salariés travaillent dans des exploitations viticoles

Les vignobles de l'Yonne couvrent une surface de 7 400 hectares répartis entre Chablisien et Grand Auxerrois, soit 14 % de la surface en vignes du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Ces vignes, plantées le plus souvent avec du cépage Chardonnay, produisent essentiellement du vin blanc, notamment du Chablis. Près de 900 établissements font partie de la filière viti-vinicole du département. Ils comptent plus de 2 000 salariés, dont près des trois quarts sont employés en amont dans des exploitations viticoles. Dans l'Yonne, la succession des exploitants de 50 ans ou plus apparaît mieux préparée que dans l'ensemble du bassin.

Pierre Froissart, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

## 1 Un vignoble concentré à l'est d'Auxerre



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes  
Source : Douanes, CVI 2014

Les vignobles du Chablisien et du Grand Auxerrois sont les plus septentrionaux du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Ces deux vignobles couvrent une surface de 7 400 hectares (figure 1). Le vignoble de Chablis s'étend sur une vingtaine de communes et tapisse 5 400 hectares sur les coteaux de la vallée du Serein. Le Chablisien repose sur des sols à prédominance marno-calcaire riches en minéraux qui datent du Jurassique. Le vignoble du Grand Auxerrois couvre 30 communes avec, du nord au sud : le Jovinien, les appellations de Coulanges la Vineuse, la Côte d'Auxerre, Irancy, Chitry et Saint-Bris qui bordent la vallée

de l'Yonne. Il recouvre également le Tonnerrois et Epineuil dans les coteaux de la vallée de l'Armançon à l'est du département. Enfin, il comprend au sud le vignoble de Vézelay au pied du village éponyme qui le surplombe. Les appellations du Grand Auxerrois sont portées par des terres calcaires datant également du Jurassique (cf. encadré).

### Le Chardonnay, principal cépage du vignoble icaonais

Cinq cépages prédominent sur le vignoble de l'Yonne. Le Chardonnay occupe une place

## Un peu d'histoire...

Le vignoble de l'Yonne est le plus septentrional des vignobles de Bourgogne. Si l'on en trouve la trace dès l'époque gallo-romaine, le développement du Chablis se fait essentiellement sous l'impulsion des moines cisterciens de l'abbaye de Pontigny, seconde fille de Cîteaux. Ils s'attelleront à son développement dès le XII<sup>e</sup> siècle. Il y a plus de cent ans, le vignoble de l'Yonne fournissait les deux-tiers des vins de Bourgogne qui inondaient la région parisienne. Le vignoble couvrait environ 40 000 hectares. L'invasion de phylloxeras, minuscules pucerons originaires d'Amérique du nord, a décimé le vignoble dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les replantations sur porte-greffes résistant aux attaques du parasite n'ont été effectuées que dans les terroirs les plus favorables qui correspondent aux vignobles actuels couvrant moins de 20 % de la surface historique du vignoble. L'encépagement, qui comportait une trentaine de variétés, n'est composé aujourd'hui que des plus fins comme le Chardonnay et le Pinot noir. En dehors de ces cépages traditionnels à la Bourgogne, l'Yonne a su conserver d'autres cépages comme le César dans le vignoble de l'Irancy ou encore le Tressot qui tend toutefois à disparaître.

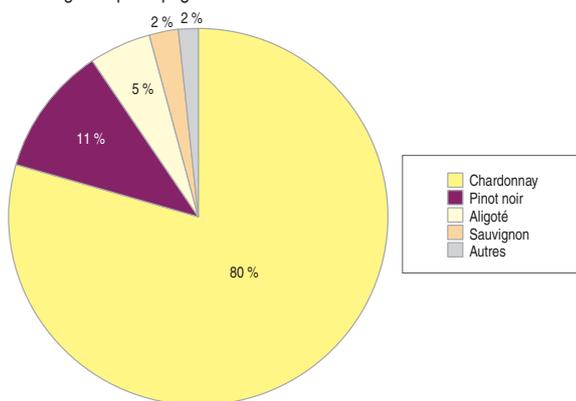
prépondérante dans les vignobles du Chablisien et du Grand Auxerrois. Il représente à lui seul près de 80 % des surfaces plantées, loin devant le Pinot noir, cépage des vins rouges, et l'Aligoté, autre cépage des vins blancs de Bourgogne (figure 2). Ils sont complétés par le Sauvignon pour l'appellation Saint-Bris ou encore le César, cépage caractéristique d'une partie du vignoble d'Irancy (cf. encadré).

### Le Chablis, une appellation de renommée

La production du vignoble de l'Yonne se décline sous diverses appellations selon les territoires. La production sous appellation est composée

**2** Huit hectares sur dix plantés en Chardonnay

Répartition du vignoble par cépage



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes  
 Source : Douanes, CVI 2014

essentiellement de vins blancs. Elle est dominée par le Chablis qui est la plus connue (figure 3). Le vignoble du Grand Auxerrois compte deux autres appellations Village réputées : l’Irancy pour ses vins rouges et le Saint-Bris pour ses vins blancs. Il existe onze autres appellations Régionales dont sept sont propres au Grand Auxerrois ainsi que l’appellation Crémant de Bourgogne.

La quasi-totalité de cette production est vinifiée sous Appellation d’Origine Protégée (AOP) comme dans le reste de la Bourgogne. La majorité de la production viticole est effectuée en caves particulières. Néanmoins, spécificité de l’Yonne, environ un quart de la production de vin est réalisé en caves coopératives. Il en existe deux principales qui vinifient, des Chablis pour la première et des Crémants pour la seconde. Les densités de plantation diffèrent selon les appellations. Le Chablisien et l’AOP Bourgogne doivent respecter une densité de plantation de

5 500 pieds à l’hectare. Cette borne monte à 6 400 pour le Tonnerrois et jusqu’à 7 000 pour les vins d’Irancy et de Saint-Bris.

**Trois quarts des emplois salariés de la filière dans les exploitations viticoles**

L’emploi salarié de la filière viti-vinicole du département de l’Yonne est atypique.

En effet, les trois quarts des salariés icaunais de la filière travaillent dans les exploitations viticoles (figure 4) alors qu’à l’échelle du bassin, ces emplois agricoles représentent moins de la moitié de la filière. Cet écart s’explique par le faible nombre d’entreprises connexes aux métiers de la vigne implantées dans le département. Néanmoins deux caves

**3** Les trois-quarts de la production sous appellation Chablis

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Chablis	5 338	321 430	100	/	/
Autres AOP Village	314	17 762	52	48	/
AOP Régionale	1 237	73 874	66	30	4
AOP Crémant de Bourgogne	277	20 347	98	/	2
Autres	28	1 895	58	30	12
<b>Ensemble</b>	<b>7 194</b>	<b>435 308</b>	<b>92</b>	<b>7</b>	<b>1</b>

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes  
 Source : Douanes, CVI 2014

**L’emploi saisonnier pour le travail de la vigne**

La conduite de la vigne est une activité saisonnière avec des pics d’activité qui réclament une hausse ponctuelle de la main-d’œuvre. Elle est également sujette à des fluctuations engendrées par les aléas climatiques. Ainsi, à côté de la main d’œuvre permanente, les vigneron font appel à des saisonniers pour la taille ou la vendange par exemple. En 2010, dans l’Yonne, 4 000 contrats de saisonniers ont été contractés pour 42 000 jours de travail. Ce travail saisonnier représente un volume de travail de 172 salariés équivalent temps complet. Ces saisonniers travaillent en moyenne 6 jours par hectare et par an contre 17 jours en moyenne dans le bassin. Ce faible nombre de jours travaillés s’explique par un recours plus fréquent aux machines à vendanger autorisées pour les récoltes de la vigne dans le département.

**4** Les trois-quarts des salariés travaillent dans les exploitations viticoles

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements		Effectifs salariés	
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans le département (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	723	1 670	74	42
Fabrication et commerce de gros de matériel viti-vinicole	12	110	5	21
Industrie des boissons	12	170	8	7
Commercialisation du vin	109	240	10	27
dont : commerce de gros de boissons et intermédiaires	56	210	9	24
commerce de détail de boissons	53	30	1	3
Activités de services et organismes professionnels	8	60	3	3
<b>Ensemble</b>	<b>864</b>	<b>2 250</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

**5 Les sociétés civiles plus fréquentes dans l'Yonne que dans le bassin**

Répartition des exploitations\* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans le département (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	290	39,6	57,6	1 086	3,8	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	204	27,8	19,7	2 556	12,5	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	115	15,7	8,5	1 789	15,6	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	38	5,2	3,4	762	20,1	13,9
Autres	86	11,7	10,8	1 227	14,3	8,4
<b>Ensemble</b>	<b>733</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>7 420</b>	<b>10,1</b>	<b>7,5</b>

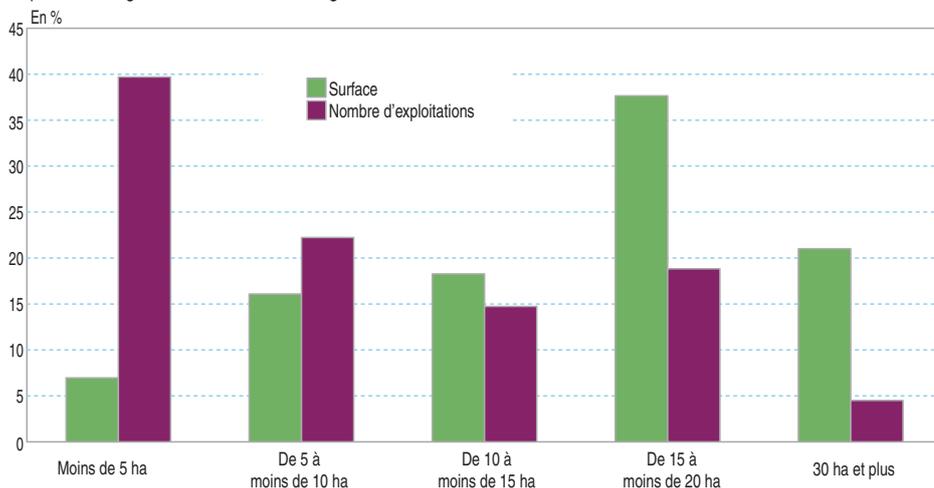
\*Les exploitations sont ici comptabilisées au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

**6 Les exploitations de 15 hectares et plus mettent en valeur 60 % du vignoble**

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine



Note de lecture : 40 % des exploitations exploitent moins de 5 hectares de vigne et mettent en valeur 7 % du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

coopératives ainsi que quelques grandes maisons de négoce sont présentes dans l'Yonne.

Les caractéristiques des salariés de la filière sont très influencées par celles des salariés des exploitations viticoles.

Les exploitations icaunaises emploient 1 670 salariés permanents, deux tiers travaillant à temps complet. Ces emplois représentent un volume de travail équivalent à 1 400 temps complets. La très grande majorité des salariés sont des ouvriers, sept salariés sur dix sont des hommes. En effet, le travail de la vigne consiste en travaux manuels souvent pénibles physiquement, se succédant au long de l'année (taille, vendange...). Les techniciens et les cadres, qui interviennent surtout pour la supervision des travaux ou au moment de l'élevage du vin, sont peu nombreux. La

part des moins de 40 ans est supérieure à la moyenne du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

En aval de cette production de raisin, l'industrie des boissons icaunaise emploie 170 salariés. Ces derniers ont en charge la maîtrise des différentes étapes de la vinification. C'est pourquoi la part des ouvriers est sous-représentée au profit des professions intermédiaires. La commercialisation du vin compte quant à elle 240 salariés, dont 40 % d'employés et de femmes.

**Les exploitations viticoles icaunaises : les sociétés civiles plus fréquentes que dans le bassin**

Dans l'Yonne, 730 exploitations possédant plus de 10 ares de vignes et

qui commercialisent leur récolte mettent en valeur le vignoble. Parmi elles, une quarantaine sont en agriculture biologique et exploitent 7 % du vignoble de l'Yonne. En moyenne, les structures viticoles icaunaises s'étendent sur une surface de 10 hectares. Quatre exploitations sur dix cultivent moins de 5 hectares et au total moins de 10 % des surfaces viticoles du département (figure 6). À l'opposé, un quart exploitent plus de 15 hectares et mettent en valeur près de 60 % des vignes.

Près de 300 de ces structures sont des exploitations individuelles (figure 5). Bien que cette catégorie juridique soit la plus courante, elle est sous-représentée par rapport à l'ensemble du bassin : 40 % des exploitations du département sont des exploitations individuelles contre 58 % dans le bassin. Elles mettent en valeur de petites surfaces, moins de 4 hectares en moyenne. En effet, un certain nombre d'entre elles ne sont pas des exploitations professionnelles mais le fait de doubles actifs ou de retraités. Les structures professionnelles exploitant des vignes optent pour des formes sociétaires. Lorsqu'il y a plusieurs associés dans l'exploitation, la solution privilégiée est de créer une Entreprise à Responsabilité Limitée (EARL) ou une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) voire un autre type de société plutôt qu'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC). Les deux catégories de sociétés civiles, EARL et SCEA, représentent près de 44 % des exploitations, soit quinze points de plus que pour l'ensemble du bassin. Par ailleurs, elles mettent en valeur des surfaces en vignes plus grandes. Les quelques 200 EARL et les 115 SCEA exploitent respectivement une moyenne de 12,5 et 15,6 hectares.

**Près de trois exploitants viticoles sur 10 sont des femmes**

Plus de 1 000 personnes dirigent et gèrent au quotidien ces structures agricoles. En équivalents temps plein, cette activité représente 775 emplois. Environ 800 personnes sont des exploitants agricoles non salariés, dont trois quarts travaillent à temps complet. Une centaine sont salariés de l'exploitation. Les autres sont des doubles actifs ou des retraités et travaillent à temps partiel sur leurs exploitations.

Plus de sept viticulteurs sur dix sont des hommes, néanmoins la part des femmes est supérieure à celle du bassin (figure 7). Les exploitants viticoles sont plus jeunes dans l'Yonne que dans le reste du bassin. Néanmoins plus de quatre exploitants sur dix ont 50 ans ou plus.

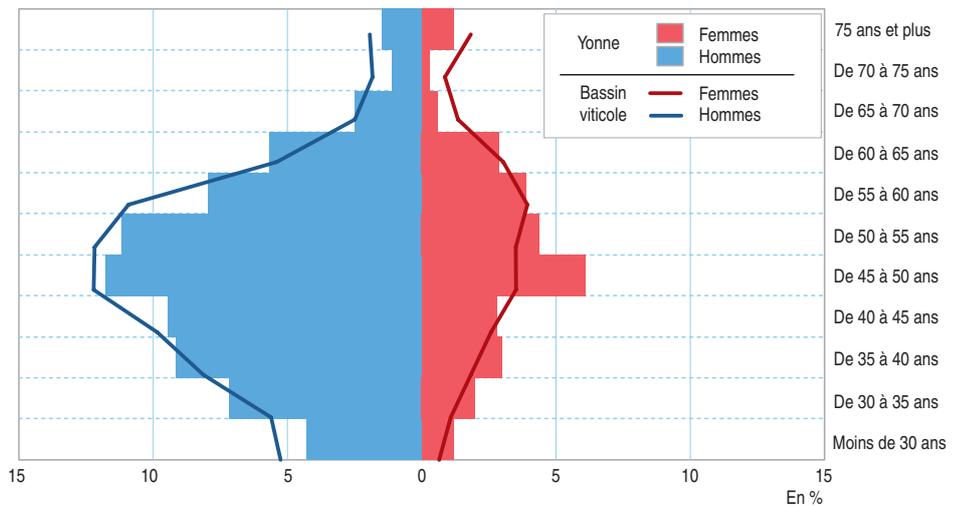
Dans l'Yonne, la succession des exploitants de 50 ans ou plus apparaît mieux préparée que dans l'ensemble du bassin. En particulier, la moitié déclare que leur succession à la tête de l'exploitation sera assurée par un membre de leur famille (contre 31 % dans le bassin). Toutefois, un tiers d'entre eux ne savent pas ce que va devenir l'exploitation ; le plus souvent, il s'agit d'exploitations individuelles avec moins d'un hectare de vignes.

**Les nouvelles générations de viticulteurs sont davantage diplômées**

Le niveau de formation d'enseignement général ou agricole des exploitants viticoles augmente au fil des générations. Ainsi, près de la moitié des personnes de 60 ans ou plus n'a pas de diplôme et n'a pas été scolarisée au-delà de l'école primaire ou du collège (figure 8). Parmi les 40-60 ans, cette proportion tombe à 20 %. Pour cette génération, le diplôme préférentiel est le CAP ou le BEP, près de quatre sur dix en sont titulaires. Pour les exploitants plus

**7 Quatre viticulteurs sur dix ont plus de 50 ans**

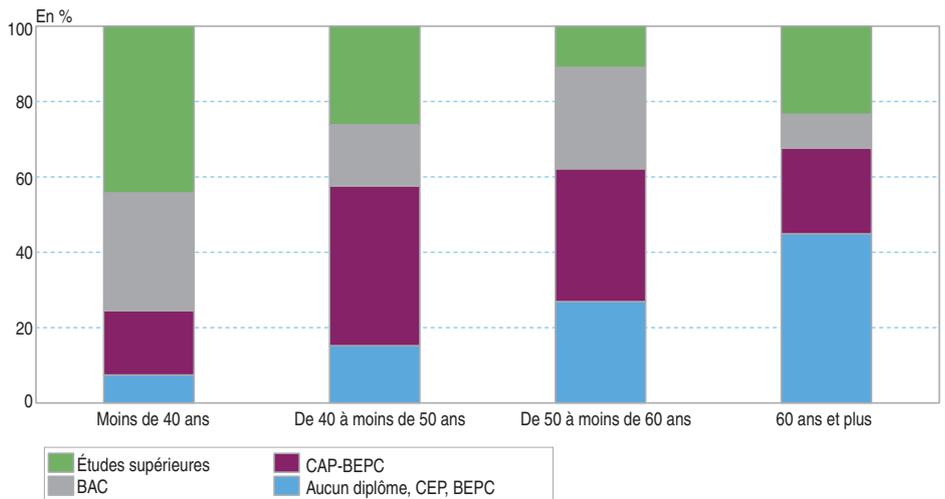
Pyramide des âges des exploitants agricoles



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

**8 Un niveau d'études nettement plus élevé pour les moins de 40 ans**

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

jeunes, le niveau d'études se partage assez équitablement entre baccalauréat et diplôme de l'enseignement supérieur. Ainsi, les

nouvelles générations de viticulteurs sont de mieux en mieux formées, notamment aux métiers de la vigne. ■